

Malfaçons de travaux de carrosserie

Par **Jeannot16100**, le **15/05/2019** à **20:45**

Mon père récemment décédé était propriétaire d'une voiture qui a fait l'objet de réparation en carrosserie suite à un sinistre en 2016 qui fut réglé par l'assurance. A maintes reprises il s'est plaint que les travaux ont été mal fait et qu'il devait être refait mais le carrossier lui disait qu'il a fait ce qu'il a pu et comme c'est une voiture un peu ancien il avait du mal à trouver des pièces. Donc rien n'a avancé étant précisé que mon père n'avait plus toute sa tête et le carrossier bottait en touche. Aujourd'hui son fils récupère le véhicule en constatant en effet les malfaçons. L'assurance me dit que les travaux ont plus de 3 ans et que la protection juridique ne fonctionne pas car je demandais une expertise pour constater les travaux faits de ce qu'il devrait être fait. En effet les portes n'ont pas été bien réparés de telles sortes qu'un sifflement apparaît lorsqu'on prend de la vitesse et qu'elles ont été mal ajustées du fait que le pied de caisse n'a pas été refait comme a l'origine et je passe sur bien d'autres malfaçons. Que faire ?